

Cahiers d'études
pénitentiaires et criminologiques

Les surveillants pénitentiaires face à la sexualité des jeunes en détention

Yaëlle Amsellem-Mainguy, chargée d'études et de recherche à l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep)

Benoit Coquard, chargé de recherche en sociologie à l'INRA/CESAER

Arthur Vuattoux, maître de conférences à l'Université Paris 13

Perçus le plus souvent sous l'angle de leurs missions de surveillance et de maintien de l'ordre, les surveillants de l'administration pénitentiaire ont pourtant, au quotidien, une pratique professionnelle bien plus diversifiée. À partir d'une recherche sociologique qualitative originale menée par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire en 2016/2017 sur la vie sexuelle et affective des jeunes incarcérés, nous mettons en lumière certains aspects inattendus du rôle des surveillants en matière de gestion de l'intimité et de la sexualité des jeunes. En effet, les surveillants se retrouvent de fait à gérer la vie affective et sexuelle des jeunes des unités dans lesquelles ils travaillent, en complément du travail réalisé par les soignants, les éducateurs ou les enseignants.

Introduction

Chaque année, les tribunaux pour enfants incarcèrent des jeunes de 13 à 18 ans (avec une moyenne autour de 16 ans et demi, voir tableau 2). Il s'agit le plus souvent de garçons (cf. tableau 1), de classes populaires¹, prévenus (en attente de jugement) ou condamnés pour des raisons diverses : vols, violences, agressions sexuelles ou viols².

TABLEAU 1. EFFECTIF DES FILLES MINEURES ET DES GARÇONS MINEURS : NB AU 1^{ER} AVRIL 2017

Date	Mineurs hommes sous écrou	Mineures femmes sous écrou	Mineurs hommes en détention	Mineures femmes en détention
01/01/17	735	34	725	33
01/02/17	759	25	756	25
01/03/17	770	27	763	27
01/04/17	823	35	815	34
01/05/17	799	46	792	46

Source : DAP, bureau des statistiques et des études (SDME-Me5), mai 2017.

TABLEAU 2. ÂGE MOYEN ET AGE MÉDIAN DES MINEURS DÉTENUS

Au 1 ^{er} janvier 2017	Mineurs hommes en détention	Mineures femmes en détention	Mineurs en détention
Âge moyen	16,5	16,1	16,5
Âge médian	17	16	17

Source : DAP, bureau des statistiques et des études (SDME-Me5), mai 2017.

¹ On retiendra ici que les classes populaires sont d'une part, un groupe occupant une position dominée dans l'espace social, sur le plan économique comme symbolique, et d'autre part, se caractérisent par la possession de traits communs en terme de culture, de modes de vie et de représentations (Schwartz O., 2011 ; Siblot *et al.*, 2015)

² http://www.justice.gouv.fr/art_pix/stat_CC%202016.pdf

Cette recherche porte sur ces jeunes, non sous un aspect pénal ou éducatif, mais à partir de la question de la sexualité, qui inclut également la vie affective et la sociabilité des jeunes, dans et hors de la prison. Il s'agit dans cette enquête – menée dans 5 prisons françaises (quartiers mineurs et établissements pénitentiaires pour mineurs) – de comprendre quel est le rapport de ces jeunes détenus à la vie affective et sexuelle à une période marquée par le processus d'entrée dans la sexualité, voire par la conjugalité ou encore la parentalité (Amsellem-Mainguy, Coquard, Vuattoux, 2017). Une entrée par la sexualité dans une enquête sociologique a cela d'original qu'elle permet la prise en compte de questionnements sur la santé, sur les pratiques des professionnels ou encore sur les enjeux relatifs à la sortie et à sa préparation (et donc de la (ré)insertion), notamment par le biais du couple. La sexualité agit alors comme un révélateur des rapports sociaux qui dépassent largement le cadre de l'intimité sexuelle, et qui ont à voir avec les parcours des jeunes, ou encore leurs aspirations pour l'avenir.

Au-delà de l'enquête sur les jeunes eux-mêmes, cette recherche a aussi porté sur les professionnels³ de la détention (surveillants, éducateurs, enseignants ou soignants) – qui, au quotidien, se trouvent confrontés à la question de la vie affective et sexuelle des jeunes – et

à leurs manières de gérer ces enjeux. Car si à l'extérieur l'éducation à la vie affective et sexuelle est du ressort des familles, mais aussi de l'Éducation nationale (loi du 4 juillet 2001), qui peut être soutenue par des actions associatives, en prison un flou demeure sur le rôle et la place des différents acteurs en la matière. Sans établir de définition fixe de la «sexualité», nous avons interrogé des surveillants, éducateurs, enseignants et soignants sur les manières dont ils sont concernés par la vie affective et sexuelle des jeunes dans la détention, ceci dans le but de saisir la diversité des pratiques de terrain et de comprendre comment la sexualité s'impose à ces professionnels, et plus spécifiquement ici aux surveillants de l'administration pénitentiaire.

Cet article explore donc cette dimension méconnue de l'activité des surveillants pénitentiaires, et vise à documenter la manière dont la sexualité s'impose à eux comme une dimension «informelle» de leur activité et constitue, au quotidien, un problème de gestion qui s'ajoute aux dimensions plus «formelles» du métier. En cela, notre travail permet d'insister sur le fait qu'une activité, quelle qu'elle soit, demande davantage aux agents que ce qui relève officiellement de leurs missions (tâches prescrites, inscrites dans leur référentiel d'activité). Il met également en lumière que des pratiques et des savoirs *ad hoc* émergent, et méritent d'être objectivés.

Encadré méthodologique

Les analyses développées dans cet article sont issues d'une enquête qualitative menée par entretiens et observations dans 5 prisons situées en France métropolitaine, au cours de 33 jours sur le terrain entre mars 2016 et mars 2017. 27 jours ont été consacrés à la passation d'entretiens et la réalisation d'observations au cours de l'année 2016 et 6 jours ont été dédiés à la restitution des résultats au printemps 2017. Au total, 72 entretiens ont été réalisés avec des jeunes âgés de 16,5 ans en moyenne, dont 12 avec des filles, et 59 entretiens avec des professionnels, dont 27 avec des femmes âgées de 35 à 45 ans majoritairement, et ayant déjà plus de 5 ans d'ancienneté pour la plupart d'entre eux. Parmi ces professionnels, 26 sont rattachés à la protection judiciaire de la jeunesse (éducateurs, psychologues, responsables d'unités éducatives), 19 à l'administration pénitentiaire (surveillants, gradés), 8 à l'Éducation nationale (enseignants, proviseurs) et 6 à l'unité sanitaire (médecins, infirmiers). Les résultats ont été présentés, en guise de restitution, à un total de 66 professionnels et 51 jeunes. En plus de ces entretiens formels, nombre d'entretiens informels et de discussions avec des professionnels ont servi à nourrir la réflexion tout au long de ce travail.

³ Pour faciliter la lecture de l'article, la forme non marquée (c'est-à-dire le masculin singulier) est utilisée sans discrimination et renvoie aussi bien à des filles et des garçons quand il s'agit des jeunes, et aussi bien à des femmes qu'à des hommes quand il s'agit des professionnels.

On observe une forte diversité des occasions au cours desquelles les surveillants peuvent se trouver confrontés à la vie affective ou sexuelle des jeunes : que ce soit dans les rapports que les jeunes entretiennent avec leur «petit·e ami·e» au-dehors via les parloirs ou des lettres et des appels téléphoniques, ou encore dans les provocations à caractère sexuel à destination d'autres détenus ou des professionnels. Plus rarement, cela peut être dans des situations où ils ont à répondre à des questions relatives à la santé sexuelle.

Parmi les surveillants, la participation à l'enquête et la légitimité à répondre sur la thématique de la vie affective et sexuelle des jeunes paraissait peu évidente, ce sont donc les plus âgés et les plus expérimentés qui se sont prêtés au jeu formel de l'entretien sociologique, les autres préférant des entretiens plus informels. Pourtant, contrairement aux idées reçues, les surveillants se retrouvent bien plus concernés par les questions relatives à la vie affective et sexuelle des jeunes qu'ils et elles ne semblent le laisser croire au premier abord. Dans leurs propos, les jeunes affirment que leur sexualité ne regarde pas les surveillants, une idée à laquelle adhèrent aussi les surveillants. Pourtant, l'observation du travail quotidien en détention montre que ces postures de principe sont fréquemment mises à mal dans les pratiques de chacun. En conséquence, il s'agira ici d'analyser d'abord comment la sexualité s'impose dans les pratiques professionnelles comme un problème à gérer pour les professionnels – s'intéressant ici davantage à leurs représentations. Ensuite, on s'attachera à montrer comment concrètement la sexualité intervient dans les relations entre jeunes et professionnels en détention. Enfin, au delà de la sexualité des jeunes, il nous a semblé important de revenir sur ce que permet une recherche sociologique sur la sexualité dans la prise de parole des professionnels notamment autour des violences sexuelles entre personnels.

La sexualité des jeunes, un enjeu à gérer au quotidien

Sécurité et apaisement de la détention, missions principales des surveillants

«Le primat de la sécurité explique que chaque mesure en faveur du maintien des liens familiaux est assortie d'une modalité de contrôle et d'une possibilité de suspension temporaire ou permanente» (Touraut, 2012, p. 190)⁴. Mais malgré toutes les interdictions et tentatives

de contrôle des objets et des comportements, des adaptations et des contournements existent. Aussi que ce soit lors des parloirs, en hurlant par-dessus les murs, par téléphone ou encore – bien que plus rarement – par courrier, mais aussi par le choix des programmes télé ou les plaintes somatiques pour aller à l'UCSA, la sexualité et la vie affective des jeunes s'exprime et s'imposent aux surveillants. Suite à une séquence de restitution en EPM, deux surveillants racontent «*En fait, la sexualité des jeunes, y'en a /des surveillants/ qui vont te dire qu'ils veulent pas savoir... Mais en vrai on n'a pas le choix! Y'a qu'a les [jeunes] entendre le soir quand ils commentent les émissions de télé et font des concours de branlette... on est là, on entend. (...) Ou quand ils vont au parloir et que c'est leur copine qu'est de l'autre côté, ils font pas les malins... ils se préparent et tout... c'est pareil, on est là et c'est nous qui récupérons le jeune après le parloir pour le raccompagner en cellule, seul*». Les parloirs laissent apparaître la sexualité des jeunes : bien que rares, les visites des petites copines se font à la vue des surveillants et des éducateurs⁵, ce qui offre la possibilité d'avoir des discussions dans les couloirs lors des mouvements par exemple. Les circonstances des parloirs sont aussi pour les surveillants des occasions d'émettre un jugement sur la petite copine, par exemple sur son apparence vestimentaire ou sur la solidité de la relation amoureuse, mobilisant aussi parfois le fait qu'eux ont connu de telles expériences, qu'ils sont légitimes à en parler car mariés, voire qu'ils ont eux-mêmes des enfants et savent ce qu'est l'adolescence.

Cependant, les attitudes des surveillants à cet égard sont contrastées, allant de la totale séparation vie professionnelle / vie privée (certains disent qu'ils ne parleront jamais de leur vie personnelle devant les jeunes) à l'utilisation stratégique de ces ressources (souvent, en demeurant discret sur les détails de leur vie personnelle, et en en restant à des formules du type : «les ruptures, j'en ai connu, tu sais»). Ces postures renvoient également à la définition du métier et à l'adhésion ou non à la dimension éducative du rôle de surveillant pénitentiaire (Chantraine et al., 2011) à quoi s'ajoute le fait que peu d'entre eux se disent à l'aise pour parler de sexualité craignant de se voir interroger sur leurs propres pratiques sexuelles.

Vaguemestre, un métier en confrontation directe avec la vie affective et sexuelle des jeunes

Enquêter sur la vie affective et sexuelle des mineurs détenus nous a amenés à rencontrer les vaguemestres en charge de la lecture des courriers. En effet, les

⁴ Voir notamment les articles 404, 405, 414 du code de procédure pénale.

⁵ Parmi les filles détenues rencontrées étant en couple, aucune n'a déclaré de parloir avec son partenaire

jeunes peuvent recevoir des magazines, du courrier qui font l'objet de contrôle et sont parfois censurés par les surveillants de l'administration pénitentiaire (art. D414 du CPP). Les délais d'acheminement des courriers (de plusieurs jours à plusieurs semaines) cristallisent les attentes et sont susceptibles de laisser «imaginer le pire» à ceux qui attendent derrière les barreaux; on comprend alors pourquoi ils préfèrent massivement téléphoner. Du point de vue institutionnel, les professionnels pénitentiaires et les éducateurs nous ont fait part de l'importance que revêt la possibilité de contrôler et de retenir les courriers. Il s'agit notamment d'empêcher les suicides et passages à l'acte. Les relations entre le vauquemestre, les surveillants et les éducateurs sont alors essentielles dans la sélection des courriers qui peuvent être retenus, sans être interdits, sans que nous ayons pour autant pu en évaluer la fréquence. Ainsi, des professionnels pénitentiaires ont raconté le cas de jeunes, qui sans le savoir, se voient retenir des lettres de rupture amoureuse (ou parfois l'annonce d'un décès). Le courrier arrive au jeune concerné avec une ou deux semaines de délai, «une fois qu'il a l'air d'aller mieux». Les raisons justifiant le report de courrier relèvent donc soit d'un principe de prudence en rapport à l'état émotionnel du détenu, soit d'un principe sécuritaire pour le bon ordre de la prison ou de l'unité pour éviter tout comportement «violent» ou «je-m'en-foutiste». Il n'a pas été évoqué clairement que la rétention du courrier puisse relever d'une sanction. Par ailleurs, les surveillants savent que si le courrier arrive tardivement, les jeunes seront informés par d'autres canaux et risquent de faire part de leur agacement.

La question du courrier et de l'accès contraint à des documents provenant de l'extérieur rappelle, s'il en était besoin, que lors d'une incarcération, les relations amoureuses et affectives des jeunes sont mises à l'épreuve de la séparation physique, d'une plus faible communication orale (cependant, bien que le téléphone portable demeure interdit en détention, il n'est pas rare que les jeunes en possèdent). Pour maintenir les liens, il arrive que les personnes au-dehors (notamment les petites copines) envoient des photos imprimées. Celles mettant en scène des poses considérées comme trop suggestives ou dénudées ne sont pas transmises aux jeunes, mais filtrées par le vauquemestre et conservées dans leur paquetage qu'ils récupéreront à leur sortie. Les critères pour «laisser passer» ou «censurer» les photos sont très subjectifs et dépendent des surveillants – vauquemestres. Entre surveillants, les critères et avis sur cette pratique divergent : pour les partisans du blocage, il s'agit d'abord de limiter les rapports de force à travers une mise en scène du corps que pourrait subir la personne photographiée (et qui pourrait alors entrer dans le champ de la prostitution ou des violences sexuelles);

pour les opposants, cela participe à complexifier les relations entre jeunes, empêcher la projection dans le monde du dehors, et donner la possibilité de fantasmer sur une photo d'une personne aimée plutôt que sur des personnages publics dont les photos ornent des médias ayant une charge érotique (par exemple les acteurs et actrices des *Anges de la téléréalité* ou les photos de *Closer*).

Le fait est que dans l'enquête, d'après les vauquemestres et surveillants rencontrés, seuls les garçons se sont fait censurer des photos, parce qu'elles mettent en scène des filles. Les filles rencontrées n'ont, quant à elles, que très peu de courrier et très peu de photos. Quand c'est le cas, il s'agit davantage de photos de famille mettant en scène des enfants (neveux, cousins, ou leurs enfants). On voit à travers cet exemple que l'institution est une caisse de résonance des «attentes de genre» les plus communes (Bereni *et al.*, 2008; Vuattoux, 2016), celles qui placent les garçons du côté de la sexualité, et les filles du côté de l'affectivité. Ces «attentes» institutionnelles, parfois incarnées par les jeunes en détention (des garçons disant n'attendre de leurs copines que des photos dénudées, ou des filles plaçant la sexualité au second plan de leurs préoccupations), se muent parfois en prescriptions quant à ce qui est bien ou mal pour les mineurs, pour leur éducation.

Le débat autour de l'accès aux films érotiques ou pornographiques

Les pratiques sexuelles sont très largement empêchées dans la détention des mineurs. Cela s'explique notamment par l'incarcération en cellule individuelle des plus jeunes (comprenant des douches individuelles dans quatre des prisons enquêtées) et par les contraintes de genre inhérentes à l'institution carcérale (Gaillard, 2009; Lancelevée, 2011). Mais en réalité, les représentations, fantasmes et désirs sexuels saturent l'espace carcéral. Les garçons entre eux parlent beaucoup de sexualité et de leurs pratiques masturbatoires, de leurs expériences passées et du manque de relations sexuelles; les filles entre elles parlent davantage du manque affectif et dans une certaine mesure du manque de relations sexuelles. Notons ici que les uns et les autres se conforment aux attentes sociales dominantes vis-à-vis des jeunes filles et garçons : on attend des garçons que leur sexualité, à l'adolescence, «déborde», quand on imagine des filles plus «réfléchies» ou «sentimentales». Nos entretiens apportent quelques nuances à ces interprétations, montrant des garçons susceptibles d'être perturbés par les sentiments amoureux, ou distants vis-à-vis de la sexualité, et des filles parfois très à même de mettre en avant leur sexualité. Dans ce contexte, la question de l'accès à la pornographie est vive entre les professionnels

- en particulier dans les espaces de détention pour les garçons (tout se passe en effet comme si pour les filles, cette question n'avait pas à se poser).

Ainsi, ce n'est qu'à partir de 18 ans – lorsqu'ils sont détenus dans les unités ou quartiers majeurs – qu'ils peuvent éventuellement bénéficier légitimement de ces médias. Avant, les jeunes doivent se contenter des magazines dits «people» et des films diffusés tard le soir à la télévision (qui est coupée entre 23h et minuit selon les prisons). Cette interdiction de la pornographie aux mineurs ne fait pas consensus dans les équipes de professionnels rencontrés. Parmi les surveillants et les éducateurs (femmes et hommes) avec lesquels nous avons pu en discuter, certains insistent sur le fait qu'à l'extérieur de la prison, les jeunes ont accès à ces médias et peuvent consommer des images et films pornographiques, l'interdiction en prison ne reviendrait donc qu'à les infantiliser, voire à les rendre encore plus «crispés» sur les questions de sexualité. Pour les autres, il s'agit avant tout de faire respecter la loi et de protéger les mineurs. Surveillants comme éducateurs, enseignants, soignants sont nombreux à s'interroger sur ce que l'absence/interdiction de sexualité chez des adolescents incarcérés pour des peines relativement longues va produire à la sortie, sur leur vie sexuelle et les formes de violence qui peuvent y être associées.

Face à ces interdictions, des clés USB avec des films pornographiques circulent parfois entre détenus (elles sont rapportées depuis les parloirs ou lancées par-dessus les murs d'enceinte). Dans leur cellule, quand ils sont seuls, les jeunes passent leur temps à regarder la télé, en particulier les émissions de téléréalité qui mettent en scène des femmes et des hommes légèrement vêtus. Du côté des magazines, ils cantinent ceux proposant le plus de photos de femmes dénudées, en maillot de bain ou en positions suggestives (pour exemple dans l'une des prisons enquêtées, c'est *Closer* qui est le plus demandé).

La sexualité dans les interactions quotidiennes entre jeunes et surveillants

Une proximité ambivalente entre jeunes et professionnels

Lorsqu'ils cherchent à parler de sexualité en détention, les jeunes peuvent le faire à divers moments de la journée, avec, souvent, un impératif d'immédiateté de la réponse, d'où le fait que les surveillants se trouvent, parfois malgré eux, concernés. En effet, les jeunes ne font

pas toujours une présélection de leurs questionnements selon les professionnels disponibles, par exemple en sollicitant les soignants pour une question médicale ou les éducateurs pour une question sentimentale. Ils interpellent les adultes qui sont là, au moment où ils en ont besoin, qu'ils soient en cellule ou en activité. Cela commence parfois par une blague ou un commentaire sur une émission de télévision ou après un incident venant rompre l'intimité du détenu (lorsque le surveillant ouvre la porte alors que le jeune est dénudé ou se masturbe par exemple). Les questions des jeunes quant à la sexualité ne sont pas sans désemparer une partie des professionnels (en particulier les surveillants) non formés à l'exercice, inégalement disposés à répondre spontanément à ce type d'interpellation et se sentant peu légitimes pour le faire. En effet, parmi les 19 surveillants avec lesquels nous avons fait des entretiens formels et la trentaine de surveillants avec qui nous avons pu discuter et échanger au cours de cette enquête, aucun d'entre eux n'a déclaré avoir eu une formation spécifique sur la sexualité, pourtant la majorité d'entre eux se sont retrouvés à le faire (11 sur 19 dans les entretiens) et seul un surveillant nous a dit avoir participé au montage d'une action de prévention concernant la sexualité.

Les surveillants ont un rôle ambivalent dans la gestion de la sexualité des jeunes détenus, que nous pourrions caractériser d'effet de proximité ambivalente, au sens où ces encadrants peuvent partager différentes représentations et normes en matière de genre et de sexualité avec les détenus – ce que l'on nomme hétéronormativité, entendue comme un ensemble de normes partagées par les hommes et les femmes instituant l'hétérosexualité comme seule sexualité légitime et justifiant, dans ce cadre, la domination des hommes sur les femmes (Rubin, 2010). Dès lors, ces professionnels peuvent à la fois parler ouvertement de sexualité avec les jeunes, sans pour autant connaître leur vie personnelle en dehors de la prison. Cette méconnaissance est d'autant plus intéressante à questionner qu'elle révèle ce que les détenus cherchent à protéger de leur vie, et montre aussi comment les surveillants peuvent avoir le sentiment de «cerner» les jeunes dont ils ont la charge, tout en passant à côté d'aspects importants de la vie affective de ces derniers. Les surveillants font ici office d'interlocuteurs privilégiés pour ironiser sur la sexualité notamment à travers des blagues ou de récits d'expériences entre hommes, comme c'est le cas de pratiques masturbatoires «c'est normal à leur âge. Ici certains sont des champions de la branlette, on leur dit cash comme ça» expliquera un surveillant. En effet, la masturbation est peu évoquée avec d'autres professionnels, sauf lorsque ceux-ci (soignants, éducateurs ou enseignants) s'aventurent sur le terrain de l'éducation à la sexualité. C'est donc avant tout entre

jeunes et surveillants (et parfois certains éducateurs) que les « blagues de cul » s'échangent, à l'initiative des uns ou des autres.

Mais l'ambiance entre jeunes et surveillants n'est pas toujours à l'humour. Les surveillants les plus à l'aise avec les jeunes et perçus comme moins « rigides » quant aux règlements semblent avoir davantage de facilité à tourner un incident à la plaisanterie. À l'inverse, l'intrusion en cellule d'un surveillant peu apprécié des jeunes détenus est peu propice à la connivence. Dans ce cas, tout commentaire vient renforcer le sentiment global des détenus d'être épiés par les surveillants, voire justifie selon eux l'étiquette de « pervers » pour cet adulte qui jouirait de leur privation de liberté.

Confidence des uns et ouverture des autres

Certes, les détenus déplorent souvent que les surveillants soient « tout le temps sur leur dos » et essaient de les piéger, mais ils peuvent aussi reconnaître que certains de ces professionnels jouent un rôle d'écoute en tant qu'adultes, surtout sur la question de la sexualité et de l'amour, mais aussi parfois de la religion ou encore des rapports aux parents.

Les proximités éventuelles entre surveillants et détenus reposent essentiellement sur une affinité de goûts, de trajectoires sociales, et parfois même une identification du détenu au surveillant, ou vice-versa. Dans notre enquête, les surveillants décrits par les détenus comme « les plus cools », « les vrais », « ceux qui sont pas des putes » (au sens de « traires », c'est-à-dire auxquels ils peuvent faire confiance) ont surtout été ceux (peu importe la génération) issus de milieux populaires, notamment des quartiers. Notons que cette proximité sociale entre détenus et surveillants n'est pas automatiquement un facteur de « bonne entente » et doit uniquement être appréhendée comme la condition d'une possibilité de rapport compréhensif aux détenus. En retour, les surveillants ne parlent pas ou très peu de leur propre vie privée avec les détenus, ils évoquent parfois leurs enfants lorsqu'ils en ont, mais très peu – voire jamais – leur situation conjugale. Il semblerait que les échanges soient plus fréquents entre surveillantes et filles, ce qui serait un effet de la proximité genrée dans un lieu majoritairement masculin. Les filles rencontrées déclarent une plus grande facilité à partager avec certaines surveillantes des éléments de leur intimité, de leurs émotions, de leurs « problèmes de filles », comme nous l'avons vu par ailleurs sur les questions de gestion de leur santé ou encore de leur apparence en détention.

La sexualité et la violence de genre dans les interactions entre professionnels

Évoquer la question de la sexualité des jeunes avec les différents professionnels de la détention a ouvert la possibilité d'évoquer plus largement la sexualité au sein de la prison. Ce sont d'abord les femmes surveillantes, éducatrices, enseignantes ou soignantes qui se sont exprimées sur ce point en faisant part de violences de genre intra-professionnelles en milieu carcéral. En effet, au-delà des insultes et des remarques des jeunes sur le physique (dont les manières de se coiffer ou de se maquiller en portant l'uniforme), la manière de marcher ou de s'exprimer des femmes professionnelles, ce sont avant tout les attitudes de leurs pairs qu'elles ont relatés. Les récits de violences sexistes qu'elles subissent au quotidien dans le cadre de la détention, causées par leurs collègues masculins, ne sont pas si rares. Une surveillante exerçant depuis une quinzaine d'année dira ainsi : *« Le plus dur c'est quand tu arrives, t'es jeune, t'es belle, t'as pas encore le bagage pénitentiaire. (...) Après quand t'es une minorité de femmes dans un monde d'hommes, c'est lourd. Ils font des commentaires sur le physique, ils te regardent faire, marcher, les caméras aussi ça sert parfois à ça, on n'est pas dupes ! »*. Une éducatrice également expérimentée expliquera quant à elle qu'elle doit « *réfléchir à ses vêtements à cause des collègues et des surveillants* » chaque matin, et précise : *« Ils te matent et font des commentaires sexuels, ça met mal à l'aise. Tout changement ils ont l'impression que tu le fais pour eux. Y'a des jours, je ne veux plus y aller »*. Abordées par les professionnelles travaillant en détention lors des entretiens avec des sociologues extérieurs au monde carcéral, les violences de leurs « collègues » les mettent alors dans une situation d'insécurité permanente : remarques sur leur physique, blagues sexistes, voire attouchements, de la part de collègues masculins. Ces problèmes de violences sexistes semblent d'autant plus importants à prendre en compte qu'au-delà des enjeux de santé au travail, la mixité est désormais encouragée par l'institution. La mixité (largement redoutée par les professionnels) du public carcéral va ainsi être confrontée à la mixité des adultes professionnels qui peuvent faire office de modèles pour les jeunes tant dans les pratiques que dans les propos qui sont relatés. Même si la prison reste un lieu d'hommes, des femmes y travaillent, des femmes y sont incarcérées, et cette recherche montre combien la question de la sexualité et plus largement des rapports sociaux entre les sexes nécessite d'être incluse dans les formations des différents professionnels, y compris des surveillants.

Conclusion

Bien qu'elle ne fasse pas partie du mandat professionnel des surveillants pénitentiaires, la prise en charge de la sexualité s'impose dans les prisons pour mineurs. La sexualité, enjeu personnel pour les adolescents, constitue d'abord une facette incontournable de la gestion de la détention pour les professionnels qui les encadrent. Ce qui est décrit avant tout comme un problème gestionnaire s'impose à tous les adultes de la prison, mais il concerne de manière spécifique les surveillants, qui s'occupent notamment des jeunes les nuits et les week-ends. Au-delà, l'enquête a révélé que les surveillants pouvaient endosser d'autres rôles dans leur relation aux jeunes et à leur sexualité : ils constituent, malgré eux ou de manière volontaire, des repères normatifs, incarnant notamment des rôles conjugaux ou familiaux, et peuvent parfois utiliser la question de la sexualité pour construire une relation de type éducatif.

Pour les surveillants comme pour les éducateurs ou encore les soignants, se charger de la sexualité des jeunes est d'abord corrélé à la question centrale de la formation initiale, mais aussi au fait d'avoir choisi ou non de travailler en prison pour mineurs. Dans l'exercice de leurs fonctions, seuls ceux (et le plus souvent celles⁶⁾) qui se sentent les plus compétents sur le sujet font le choix d'inscrire des activités de prévention et d'éducation sexuelle à leur agenda, ou encore de lancer des discussions sur la thématique. Il s'agit alors de réagir à des propos des jeunes, de répondre à des questions, de les accompagner dans des moments difficiles (ruptures, questions sur la fidélité de leurs partenaires restés à l'extérieur, etc.). Cela permet de rappeler que les surveillants ont à gérer des dimensions de la vie carcérale qui dépassent les seuls impératifs de sécurité, et que, même si d'autres professionnels travaillent à leur côté en détention mineurs (éducateurs, mais aussi enseignants et soignants), leur activité peut parfois receler une dimension éducative. Toutefois, cette dimension informelle du métier de surveillant se heurte à leurs conditions de travail, souvent présentées comme lourdes et difficiles à concilier avec l'établissement d'une relation de confiance avec les mineurs : emploi du temps, sécurité, tensions autour de l'espace professionnel, en établissement pénitentiaire pour mineurs comme en quartier mineur.

⁶ Voir le rapport de 2015 (Amsellem-Mainguy, Dumollard), sur la santé et la sexualité comme compétences genrées, du fait de la socialisation des femmes à la santé et aux risques liés à la sexualité.

Références

- Amsellem-Mainguy, Yaëlle, Coquard, Benoît, Vuattoux, Arthur, 2017. *Sexualité, amour et normes de genre. Enquête sur la jeunesse incarcérée et son encadrement*, Paris, INJEP, URL : <http://www.injep.fr/boutique/rapport-detude-en-ligne/sexualite-amour-et-normes-de-genre-enquete-sur-la-jeunesse-incarceree-et-son-encadrement/497.html>
- Amsellem-Mainguy, Yaëlle, Dumollard, Marie, 2015. *Santé et sexualité des jeunes pris en charge par la PJJ. Entre priorité et évitement*, Paris, INJEP.
- Amsellem-Mainguy, Yaëlle, Dumollard, Marie, 2016. «Dits et non-dits sur la sexualité dans la relation entre jeunes et professionnels de la Protection judiciaire de la jeunesse», *Champ pénal/Penal field*, vol. 13, URL: <http://champpenal.revues.org/9379>
- Chantrainne, Gilles, Fontaine, Séverine, Touraut, Caroline, 2008. *Trajectoires d'enfermement. Récits de vie au quartier mineurs*, CESDIP.
- Marchand Buttin Françoise, 2016. «Devenir PJJ promotrice de santé. De rencontres en rencontres», *Les Cahiers Dynamiques*, vol. 4, n°70, p. 6-17.
- Gaillard, Arnaud, 2009. *Sexualité et prison : désir affectif et désirs sous contrainte*, Paris, Max Milo.
- Kaminiski, Monique, 2006. «Droit des détenus et protection de la vie familiale», *Politiques sociales*, n°3-4, p. 12-24.
- Lancelevée, Camille, 2012. «Une sexualité à l'étroit. Les unités de visite familiale et la réorganisation carcérale de l'intime», *Sociétés contemporaines*, n°83, p. 107-130.
- Ricordeau, Gwenola, 2012. «Entre *dehors* et *dedans* : les parloirs», *Politix*, n°97, p. 101-123.
- Rubin, Gayle, 2010. *Surveiller et jouir. Anthropologie politique du sexe*, Paris, Epel.
- Sallée, Nicolas, 2016. *Eduquer sous contrainte. Une sociologie de la justice des mineurs*, Paris, Editions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales.
- Schwartz, Olivier, 2011, « Peut-on parler des classes populaires ? », *La vie des idées*, 13 septembre, <http://www.laviedesidees.fr/Peut-on-parler-des-classes.html>
- Siblot, Marie Cartier ; Coutant Isabelle ; Masclet Olivier et Renahy Nicolas, 2015. *Sociologie des classes populaires contemporaines*, Paris, Armand Colin.
- Touraut, Caroline, 2012. *La famille à l'épreuve de la prison*, Paris, Presses universitaires de France.
- Vuattoux, Arthur, 2016. *Genre et rapports de pouvoir au tribunal pour enfants. Enquête sur le traitement institutionnel des déviances adolescentes par la justice civile et pénale dans la France contemporaine*, Thèse de doctorat, Université Paris 13, URL : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01397402>.